

Postulat en relation avec l'objet 5 de l'ordre du jour

Egalité devant le subventionnement du parascolaire indépendamment du village de résidence

Le Conseil communal est prié d'étudier la manière de subventionner l'accès aux structures parascolaires de façon homogène au sein de la Commune de Val-de-Ruz, sans que le collège fréquenté par les enfants concernés ne fasse de différence.

Aujourd'hui, deux familles dans la même situation financière, ayant recours à l'accueil parascolaire, voient leur probabilité de bénéficier d'une subvention varier en fonction de leur lieu de résidence, pour être plus précis en fonction de la structure que fréquentent leurs enfants. La chance d'obtenir une subvention est particulièrement faible à Dombresson, et particulièrement forte à Fontaines. Cette situation inéquitable ne saurait perdurer ; un correctif doit être apporté à court, éventuellement moyen terme.

Groupes : Socialiste et Verts